RÉUNION D'INFORMATION SUR LA CARTE ROSSIGNOL – 09 FÉVRIER 2022 : DRÔLE D'OISEAU !

Rossignol : nom de l'outil d'un serrurier ou d'un cambrioleur, pouvant prendre la forme d'un jeu de clés passe-partout (outil servant à crocheter les serrures !!!)

Présentation du projet par l'administration de Bercy :

La carte Rossignol est amenée à concerner potentiellement tous les agents de nos Ministères. Ce projet n'est pas encore déployé aujourd'hui, mais la réflexion à Bercy est déjà bien avancée !

Le projet de cette carte présente une double ambition : sécurisation des systèmes informatiques, simplification de la vie des agents.

En Douane, cette carte a vocation à remplacer la carte Cybele qui est vieillissante (la Douane est aujourd'hui la seule administration du Ministère à utiliser un système d'authentification fort). A la fonction accès aux systèmes informatiques, s'ajouteront d'autres fonctions.

L'identification par login + mot de passe devient insuffisant en termes de sécurité pour **l'accès aux systèmes informatiques.** L'usurpation est facile. Une carte à puce est plus forte pour l'authentification. Elle sera assortie d'un code à 4 chiffres.

En seconde réflexion, est venue l'idée de mettre sur la même carte le système de **badgeage pour les accès aux bâtiments, le pointage horaire, l'accès aux restaurants administratifs.** Une carte à puce sans contact permettrait de multiples usages de ce type.

Un usage de **signature électronique** pourrait également être envisagé. La carte agent donnerait la fiabilité juridique nécessaire.

Les interrogations :

Il faudra mettre en place l'organisation permettant qu'en cas de perte de sa carte par un agent, elle ne puisse pas être utilisée par une autre personne.

Il faudra également prévoir les mécanismes de déblocage en cas de blocage de la carte pour cause de code erroné. En prévoyant qu'un utilisateur malveillant ne puisse pas débloquer la carte.

Evidemment des questions de **confidentialité** se posent : comment être sûr des données enregistrées par la carte, comment savoir qui pourra avoir accès aux données (flicage) ? L'administration garantit que Rossignol n'enregistrera aucune donnée ou information (pas plus qu'une carte bancaire ne porte le traces d'une transaction). Les outils techniques ne servent pas au suivi de l'activité des agents. La jurisprudence est très claire à cet égard.

La CFTC a posé la question de l'intérêt du support unique concentrant de multiples fonctions. Si la carte est perdue ou subtilisée, on rentre dans un labyrinthe de complexités !

Dans ce cas de figure l'administration pense mettre en place un service de cartes temporaires. Elle compte aussi sur la responsabilisation des agents qui prendront davantage soin d'une carte devenue essentielle.

La durée de base d'une carte permanente ou temporaire serait de **trois ans.** Donc il sera nécessaire qu'un opérateur puisse désactiver une carte en cas de nécessité. Cela devra être organisé. A l'inverse, si la carte n'est pas utilisée pendant six mois, elle serait automatiquement désactivée. La gestion RH sera au cœur des droits associés à la carte.

A ce stade, Bercy ne souhaite pas rentrer dans un système de données biométriques comme alternative à la carte. La sécurisation des données n'est pas garantie. La CNIL s'y opposerait probablement. Le contexte

réglementaire français n'encourage pas à ce type de pratique.

Y aura-t-il **sanction** des agents en cas de perte de la carte ? En Douane, des agents se sont vu décerner un blâme parce qu'ils avaient égaré leur carte Cybele. Pas de réponse claire…

Si une carte est perdue ou volée, et que l'agent ne s'en aperçoit pas tout de suite, quelles garanties contre un usage frauduleux avant que la carte soit bloquée ? Pas de réponse claire non plus…

Beaucoup de questions restent donc posées à ce jour, auxquelles l'administration de Bercy n'a pas ou peu de réponses convaincantes. Pour autant, le projet semble plus ou moins bouclé dans les grandes lignes…

Calendrier : la Douane serait la première concernée (en raison du renouvellement nécessaire de la carte Cybele), dès le deuxième semestre 2022, avec un déploiement progressif. Puis la Centrale, fin 2022, puis les autres directions (qui n'ont pas encore exprimé de calendrier, ni finalisé tous les usages qu'elles souhaitent associer à la carte).

La CFTC accompagne volontiers les évolutions technologiques qu'impose la modernité et qui apportent un mieux-être et de la simplification pour les agents. Elle reste prudente quant aux déclinaisons fines de ces nouveautés, et des soucis qui peuvent surgir pour les agents en cas de dysfonctionnement ou d'imprévu, le diable se nichant dans les détails !

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com